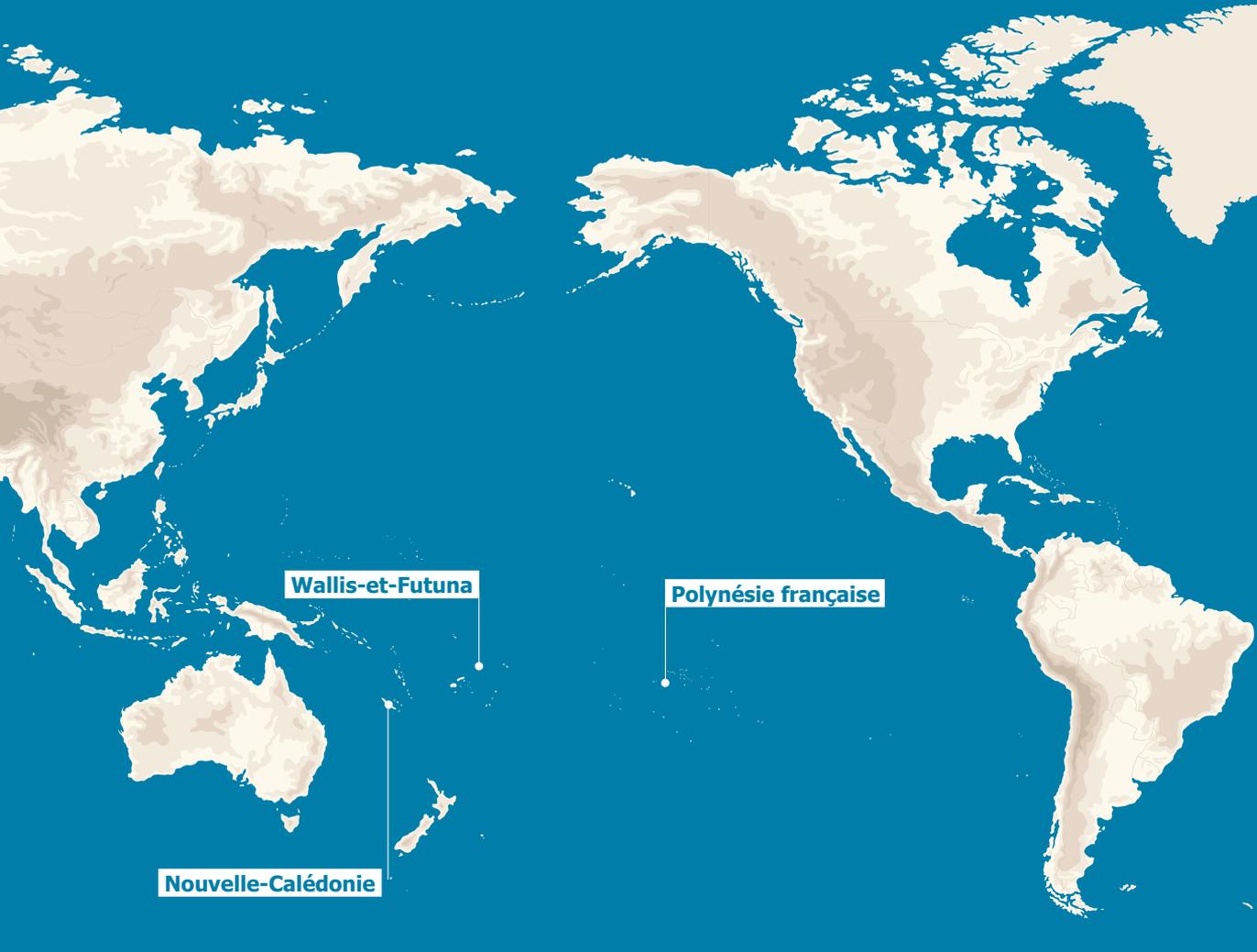


# LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

# PÉRIMÈTRE D'ACTIVITÉS DE L'IEOM



# Sommaire

<b>Synthèse.....</b>	<b>3</b>
<b>I. Compte de transactions courantes.....</b>	<b>4</b>
1.1 Biens : un déficit réduit grâce aux performances à l'export .....	5
1.2 Services : un excédent record grâce au tourisme.....	7
1.3 Revenus primaires : progression des salaires du secteur public .....	9
1.4 Revenus secondaires : des flux post-Covid en baisse .....	9
<b>II. Compte financier .....</b>	<b>11</b>
2.1 Investissements directs : reprise des transactions immobilières des Polynésiens.....	11
2.2 Investissements de portefeuille : retour à la normale après le remboursement des emprunts obligataires.....	12
2.3 Autres investissements : sorties nettes pour les banques et le Pays.....	13
<b>III. Équilibre global de la balance des paiements .....</b>	<b>13</b>
<b>IV. Tableaux statistiques .....</b>	<b>15</b>
<b>V. Méthodologie de la balance des paiements .....</b>	<b>17</b>

# Synthèse

L'analyse de la **balance des paiements de la Polynésie française** témoigne du besoin de financement structurel de l'économie polynésienne, hors versements publics.

Celui-ci provient essentiellement du **déséquilibre des échanges commerciaux**, en raison de l'ampleur des importations de biens.

Il est principalement compensé par les **versements publics** de l'État français et, entre 2020 et 2022, par les prêts octroyés par l'AFD pour faire face aux conséquences économiques de la Covid-19.

## Amélioration du solde des échanges de biens et services en 2023

En 2023, le **déficit des échanges de biens** se réduit de 6,2 milliards XPF, à -215,6 milliards XPF, grâce à des exportations exceptionnelles de perles brutes et des importations d'hydrocarbures moins coûteuses.

L'**excédent de la balance des services** progresse quant à lui de +19,9 milliards XPF, grâce à une fréquentation touristique historique.

Au final, le **solde des échanges de biens et services**

atteint - 135,0 milliards XPF en 2023, après - 161,2 milliards en 2022<sup>1</sup>.

## Hausse de l'excédent des revenus

Structurellement excédentaire grâce aux versements de l'État français (dotations à la Polynésie française, rémunération des agents de l'État, etc.), le solde des **échanges de revenus** augmente de 3,9 milliards XPF en 2023.

## Des sorties nettes pour les agents économiques

Après deux années de pause en raison des restrictions de déplacement pendant la pandémie, les **investissements immobiliers à l'étranger des Polynésiens** reprennent en 2023, principalement vers les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. En parallèle, les achats immobiliers nets en Polynésie française par des non-résidents restent marginaux.

Les engagements nets des **administrations publiques** auprès de l'extérieur, amplifiés par les prêts obtenus dans le cadre de la crise sanitaire, diminuent de 5 milliards XPF en 2023.

Tableau 1 : Principaux postes de la balance des paiements (soldes)

En millions XPF	2021 (r)	2022 (r)	2023 (p)	Var. N/N-1
<b>Compte des transactions courantes</b>	<b>11 404</b>	<b>-27 623</b>	<b>2 495</b>	<b>+30 118</b>
Biens	-176 678	-221 889	-215 627	+6 262
Services	13 111	60 670	80 594	+19 924
Revenus primaires	62 388	63 042	69 189	+6 147
Revenus secondaires	112 583	70 554	68 339	-2 215
<b>Compte de capital</b>	-259	-159	-138	+20
<b>Compte financier</b>	<b>35 369</b>	<b>4 670</b>	<b>-771</b>	<b>-5 441</b>
Investissements directs	3 908	3 045	2 224	-821
Investissements de portefeuille	2 509	5 982	823	-5 160
Autres investissements	28 951	-4 358	-3 818	+540
<b>Erreurs et omissions</b>	24 224	32 451	-3 128	-35 579
<i>Estimation PIB (source : CEROM)</i>	<i>620 478</i>	<i>659 815</i>	<i>706 000</i>	<i>+46 185</i>

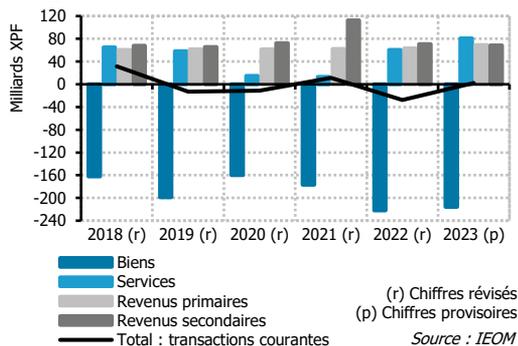
(r) Chiffres révisés (p) Chiffres provisoires Source : IEOM

<sup>1</sup> Les balances 2021 et 2022 ont fait l'objet de révisions, cf encadré page 15.

# I. Compte de transactions courantes

Le compte des transactions courantes, qui retrace l'équilibre des échanges de biens, services et revenus entre la Polynésie française et le reste du monde, affiche un solde positif de 2,5 milliards XPF, après - 27,6 milliards en 2022.

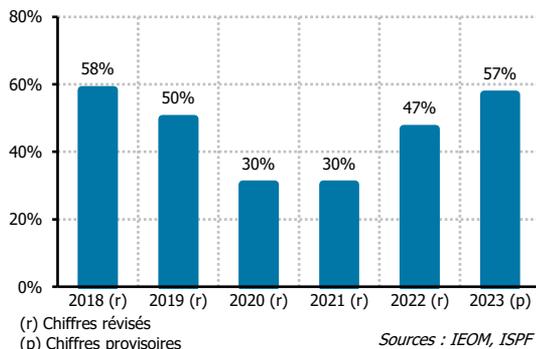
**Graph.1 : Soldes du compte de transactions courantes**



Cette amélioration s'explique principalement par un record en termes de recettes à l'exportation, pour les secteurs du tourisme et de la perliculture.

En conséquence, le taux de couverture des biens et des services s'améliore de 10 points en 2023, à 57 %, renouant avec les niveaux pré-Covid.

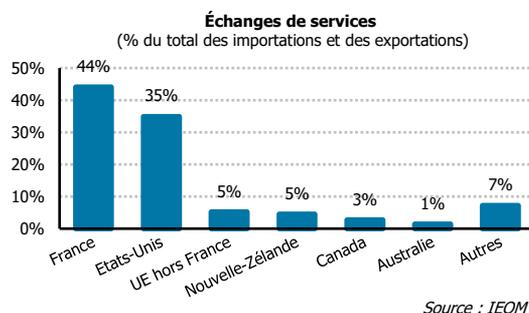
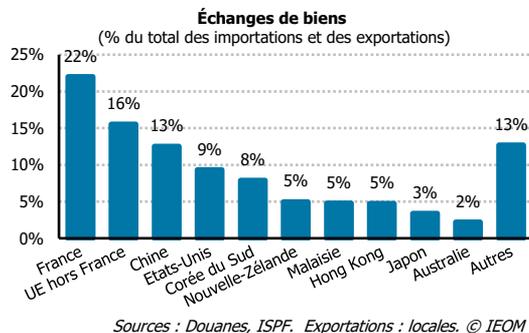
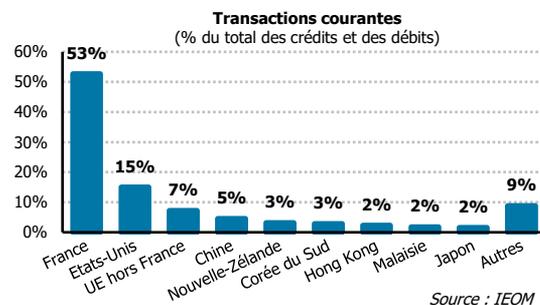
**Graph.2 : Taux de couverture global des biens et services (exportations/importations)**



La **France** demeure le premier partenaire de la Polynésie française en 2023 et concentre 53 % de ses transactions de biens, services et revenus.

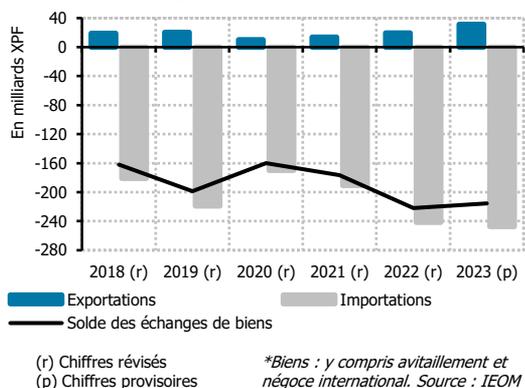
Avec 15 % du total, les **États-Unis** sont en deuxième position, principalement grâce aux échanges touristiques, suivis par **l'Union européenne** hors France (7 %), essentiellement pourvoyeuse de biens. Les autres principaux partenaires, situés dans la zone **Asie-Pacifique**, sont soit clients (Hong Kong, Japon), soit fournisseurs de biens (Chine, Nouvelle-Zélande, Corée du Sud, Malaisie).

**Graph.3, 4 et 5 : Répartition géographique des flux de transactions courantes, biens et services**



## 1.1 Biens : un déficit réduit grâce aux performances à l'export

Graph.6 : Échanges de biens\*

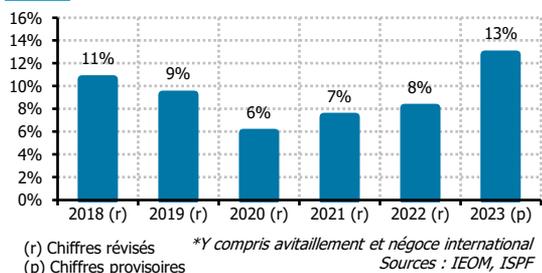


La balance commerciale de la Polynésie française est structurellement déséquilibrée : les importations représentent tendanciellement plus de dix fois les exportations.

En 2023, le déficit des échanges se réduit à 215,6 milliards XPF<sup>2</sup> (221,9 milliards en 2022), grâce à des exportations à un niveau historique.

De ce fait, le taux de couverture des échanges de biens s'améliore de 5 points par rapport à 2022, à 13 %.

Graph.7 : Taux de couverture des échanges de biens\*



### Des exportations multipliées par deux

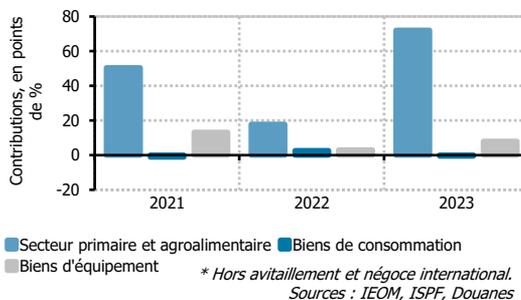
Les recettes d'exportations de produits locaux atteignent 22,6 milliards XPF en 2023 (+93 % sur l'année).

Elles proviennent essentiellement des ventes de **perles brutes**, qui génèrent près de 18 milliards XPF en 2023, soit trois fois plus qu'en 2022, pour un volume double.

Elles représentent désormais plus des trois quarts du total des exportations (52 % en 2022). Cette progression exceptionnelle, majoritairement à destination de Hong Kong, s'explique par l'engouement suscité sur les réseaux sociaux par une actrice chinoise, parée de perles de Tahiti.

Deuxième produit d'exportation (10 % du total), le **poisson** rapporte 2,3 milliards XPF en 2023, soit 5 % de moins qu'en 2022, année record. Le volume exporté est en hausse de 4,8 %, mais le prix moyen au kilo diminue, en raison de la part plus importante de thon blanc, moins rémunérateur.

Graph.10 : Exportations de biens\* en valeur (contributions par type de biens)



### Des exportations concentrées sur quatre pays

Les exportations polynésiennes demeurent concentrées sur quatre acheteurs.

En tendance, sur les dix dernières années, plus de 90 % des **perles** sont vendues à **Hong Kong** et au **Japon** (66 % vers Hong Kong et 29 % vers le Japon en 2023). Les 10 % restants sont exportés essentiellement vers les États-Unis et la France.

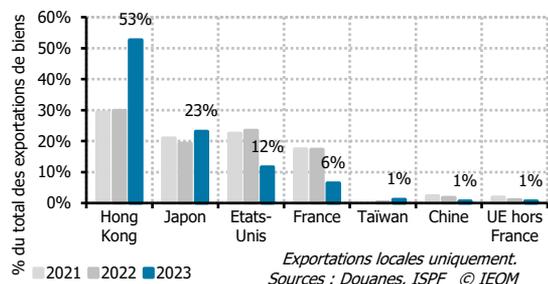
En 2023, 92 % des exportations de **poisson** sont à destination des **États-Unis** (poissons entiers et frais, surtout des espèces haut de gamme, c'est-à-dire hors thon blanc). La France en est le deuxième client, essentiellement pour des filets congelés.

La **France** est l'unique acheteur des exportations

<sup>2</sup> Y compris avitaillement et négoce international.

d'huile de coprah brute de la Polynésie française, et absorbe la majeure partie de ses exportations de monoi et de vanille.

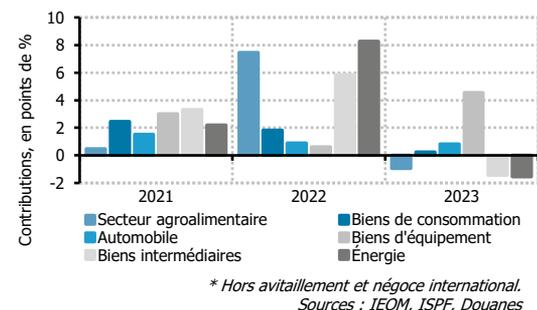
**Graph.12 : Principaux clients des biens polynésiens**



### Une progression modérée des importations

En 2023, les importations s'établissent à 247,2 milliards XPF<sup>3</sup>. Elles affichent une progression modérée de 2 %, en net ralentissement par rapport à la hausse marquée de 27 % enregistrée en 2022 dans un contexte de forte inflation mondiale.

**Graph.8 : Importations\* de biens en valeur (contributions par type de biens)**



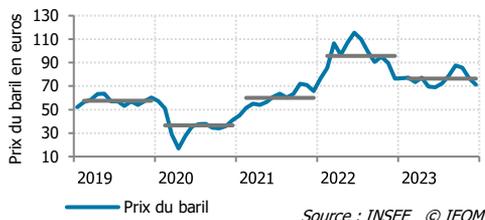
La croissance des **importations de biens destinés aux entreprises** ralentit, +8 % sur un an, après +15 % en 2022. Alors que les importations de biens d'équipement progressent, celles de biens intermédiaires reculent, en particulier les produits de l'industrie du bois et du papier, de la métallurgie et de la chimie.

Les **importations destinées aux ménages** se stabilisent (+0,3 % en 2023) : le repli des produits alimentaires (-4 %) compense la hausse des biens de consommation et des produits de l'industrie automobile

(respectivement +2 % et +11 %).

Enfin, le recul des cours mondiaux des hydrocarbures permet de réduire les dépenses en **produits énergétiques** (-10 % en 2023). Le cours moyen du Brent s'inscrit en effet en repli de 20 %, passant à 76 EUR le baril contre 96 EUR en 2023.

**Graph.9 : Cours du pétrole brut (Baril Brent)**



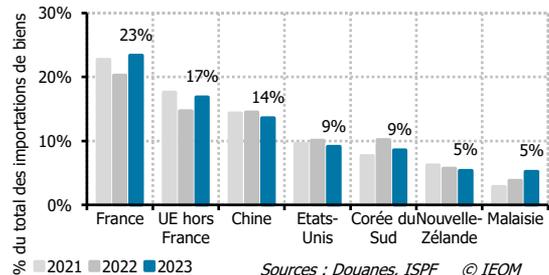
### La France demeure le premier fournisseur de biens de la Polynésie française

La **France** reste le premier partenaire commercial de la Polynésie française, représentant 23 % de ses importations en 2023, soit 59,4 milliards XPF. Elle fournit à la Polynésie française un tiers de ses achats alimentaires et 40 % de ses besoins en composants électriques et électroniques.

Les **autres pays de l'Union européenne** (17 % des importations) vendent à la Polynésie française pour 42,8 milliards XPF de produits, principalement pharmaceutiques, automobiles et alimentaires.

La **Chine** fournit 14 % des importations de la Polynésie française (34,5 milliards XPF), couvrant la majeure partie de ses besoins en biens d'équipements du foyer, produits électriques et électroniques et textiles.

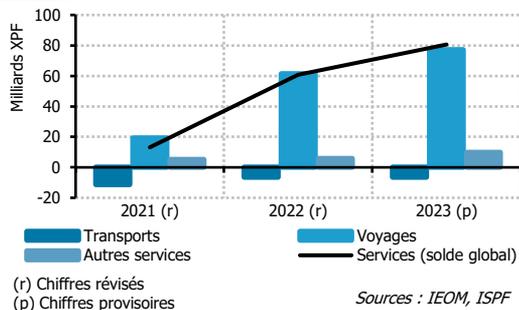
**Graph.11 : Principaux fournisseurs de biens de la Polynésie française**



<sup>3</sup> Hors avitaillement et négoce international.

## 1.2 Services : un excédent record grâce au tourisme

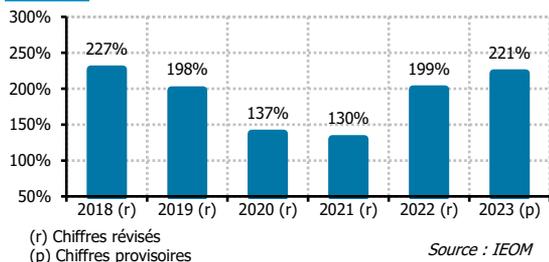
Graph.13 : Échanges de services (principaux soldes)



En 2023, l'excédent des échanges de services progresse significativement pour atteindre 80,6 milliards XPF, son plus haut niveau enregistré, porté par une fréquentation touristique record.

En conséquence, le taux de couverture des services se renforce de 22 points en 2023, à 221 %.

Graph.14 : Taux de couverture des échanges de services



### Record de fréquentation touristique en 2023

En 2023, la Polynésie française a accueilli **261 800 touristes** (+20 % sur un an), soit 11 % de plus qu'avant la crise de la Covid-19 (236 600 touristes en 2019). Elle dépasse ainsi son pic de 252 000 touristes atteint en 2000.

Cette évolution s'explique non seulement par la progression des principaux marchés émetteurs (États-Unis +19 %, France +11 %), mais aussi du retour post-Covid des touristes du Pacifique (+55 %, soit +8 500 touristes), d'Europe (+24 %, soit +5 700 touristes) et d'Asie (+167 %, soit +2 700 touristes),

certaines ayant encore été soumises à des restrictions de déplacement en 2022.

Les touristes américains, qui représentent 43 % de la fréquentation totale, se distinguent par un niveau de dépenses supérieur aux autres nationalités. Leur dépense moyenne par séjour, hors transport international, atteint 380 000 XPF, contre 327 000 XPF pour les autres visiteurs, un écart s'expliquant notamment par une nette préférence pour l'hébergement hôtelier (80 % des séjours)<sup>4</sup>.

Les tarifs de l'hôtellerie polynésienne affichent une progression de 3 % en 2023, qui contribue également à la hausse des recettes touristiques. Celles-ci atteignent 99,5 milliards XPF en 2023 (+30 % sur un an), leur plus haut niveau historique.

Les **voyages des résidents polynésiens à l'étranger** ont enregistré une progression en 2023, sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs : la réouverture des pays encore fermés pendant la Covid-19 (mi-2022 pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, octobre 2022 pour le Japon, mars 2023 pour la Chine), la reprise complète des dessertes aériennes directes à partir de mi-2022 pour l'ensemble des destinations, à l'exception de celle du Japon (octobre 2023 seulement), ainsi que le renforcement de la concurrence vers les États-Unis, qui a contribué à la baisse du prix des billets.

Les dépenses touristiques des Polynésiens atteignent ainsi 22,4 milliards XPF en 2023 (leur plus haut niveau), après 15,5 milliards XPF en 2022. Leurs destinations de prédilection restent les États-Unis, la France, la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Calédonie.

Le **solde des échanges de services de voyages** affiche un excédent record de +77,1 milliards XPF en 2023, après +61,3 milliards XPF en 2022 et +50,7 milliards XPF en 2019.

### Stabilité du déficit des transports

En 2023, le déficit de la balance des services de transport est stable (-6,4 milliards XPF).

<sup>4</sup> Source : ISPF, *Le bilan du tourisme de l'année 2023*.

Le solde des échanges de **transports maritimes** est structurellement déficitaire, le fret international étant exclusivement opéré par des armateurs non-résidents.

Le déficit se contracte de 1,7 milliard XPF en 2023, après deux années de dégradation marquée, consécutive à la hausse exceptionnelle des coûts des tarifs de transport maritime international en 2021, puis à la reprise des importations en 2022.

Cette diminution provient du retour à la normale du coût du fret international et du repli des volumes importés de 7 % en 2023 (-5 % pour les conteneurs, -8 % pour les hydrocarbures, -9 % pour le vrac solide).

À l'inverse, l'excédent généré par les échanges de **transports aériens** se réduit de 1,6 milliard XPF, pour atteindre +14,5 milliards XPF en 2023.

La hausse du trafic aérien, favorisée par la fréquentation touristique, profite principalement aux compagnies non résidentes, qui bénéficient en 2023 d'un effet d'année pleine suite à la reprise de leurs dessertes fin 2022 (Air New Zealand en juillet 2022, Air Rarotonga en août 2022).

Souffrant de la concurrence internationale, les recettes des compagnies aériennes locales sont particulièrement affectées, en dépit de la politique de diversification des destinations desservies (ouverture de la ligne vers Seattle lancée par Air Tahiti Nui en octobre 2022).

### Moindre déficit des services de communication

Le solde des **services de communication** s'améliore légèrement pour atteindre -1,8 milliard XPF en 2023 après -2,0 milliards XPF en 2022.

Les recettes des opérateurs résidents progressent avec la hausse de la fréquentation touristique, alors que les dépenses vers l'extérieur restent stables, notamment en raison de la poursuite des travaux de raccordement de l'archipel des Australes au câble sous-marin Natitua Sud, opérés par des fournisseurs étrangers.

### Progression des services consommés par les administrations publiques (APU)

Principalement inscrits en *Services de construction* et en *Autres services des APU*, les **services consommés par les administrations publiques** génèrent un excédent de +12,4 milliards XPF en 2023 après

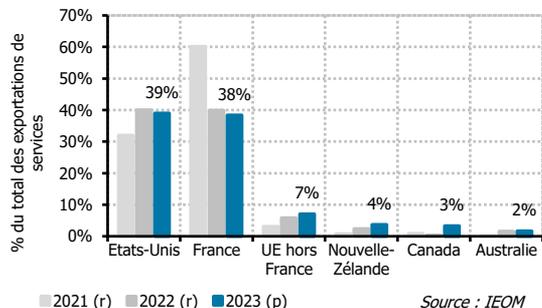
+11,6 milliards en 2022, soit +7 %. Ils correspondent aux dépenses de fonctionnement et d'investissement civiles et militaires de l'État en Polynésie française.

### Deux principaux partenaires d'échanges de services de la Polynésie française

En 2023, les États-Unis sont les premiers **clients** de la Polynésie française (39 % des exportations de services) grâce à l'afflux des touristes américains, qui représentent 46 % des dépenses touristiques.

Avec 38 %, la France se positionne en seconde position, tirée par le secteur touristique (27 % des dépenses), les transports aériens et les services consommés localement par les organismes de l'État.

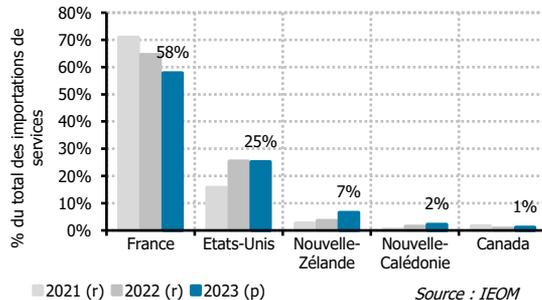
Graph.14 : Principaux clients des services de la Polynésie française



En parallèle, la France est le premier **fournisseur** de services de la Polynésie française (58 % du total). Il s'agit essentiellement de fret maritime, transport aérien, tourisme et services aux entreprises.

Les autres importations de services proviennent principalement des États-Unis (25 %), réparties entre le tourisme et les services aux entreprises.

Graph.15 : Principaux fournisseurs de services de la Polynésie française



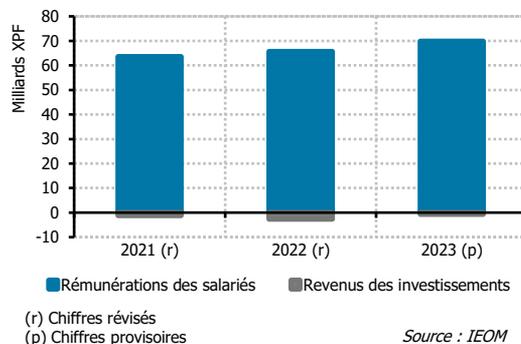
### 1.3 Revenus primaires : progression des salaires du secteur public

Le solde des revenus primaires, qui comprend les rémunérations du travail et les revenus d'investissement, s'élève à 69,2 milliards XPF en 2023.

Structurellement excédentaire, le solde des **rémunérations des salariés** est essentiellement alimenté par les salaires des agents de l'État basés en Polynésie française. Il augmente de 6,4 % en 2023 (69,9 milliards XPF), sous l'effet d'une hausse des effectifs (10 700 agents en 2023, après 10 000 en 2022) et d'une revalorisation du point d'indice des fonctionnaires (+1,5 point en juillet 2023).

Les **revenus des investissements** sont proches de l'équilibre en 2023, les revenus des placements des résidents hors du Pays (6,9 milliards XPF) étant presque équivalents aux versements effectués aux non-résidents (7,5 milliards XPF contre 4,5 en 2022).

Graph.16 : Soldes des revenus primaires



### 1.4 Revenus secondaires : des flux post-Covid en baisse

Les revenus secondaires, concentrés sur les administrations publiques, ont un solde positif de 68,3 milliards XPF en 2023 (-3 %).

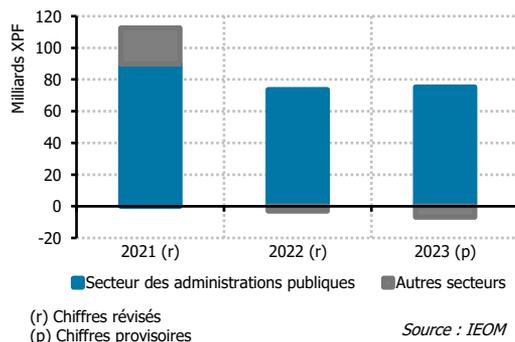
Le solde des revenus secondaires nets reçus par les **administrations publiques** résidentes s'établit à 75,2 milliards XPF en 2023, structurellement excédentaire grâce aux dotations de l'État.

Il progresse de +2 % sur un an, soutenu par la mise en place du dispositif France 2030 (1,5 milliard XPF en 2023) et le financement des aménagements à Tahiti pour les épreuves de surf des Jeux olympiques 2024 (1 milliard XPF en 2023).

En revanche, l'année est marquée par la fin du Fonds de Solidarité aux Entreprises (FSE) mis en place pendant la pandémie, qui représentait encore 2,3 milliards XPF en 2022 (après 20,6 milliards XPF en 2021, et 6,7 milliards XPF en 2020).

Le solde net des **autres secteurs** (particuliers et entreprises) est déficitaire de 6,8 milliards XPF en 2023. Son important excédent de 2021 (22,7 milliards XPF) était dû au gain à l'*Euromillions* remporté par un résident.

Graph.17 : Soldes des revenus secondaires



## Les versements publics nets

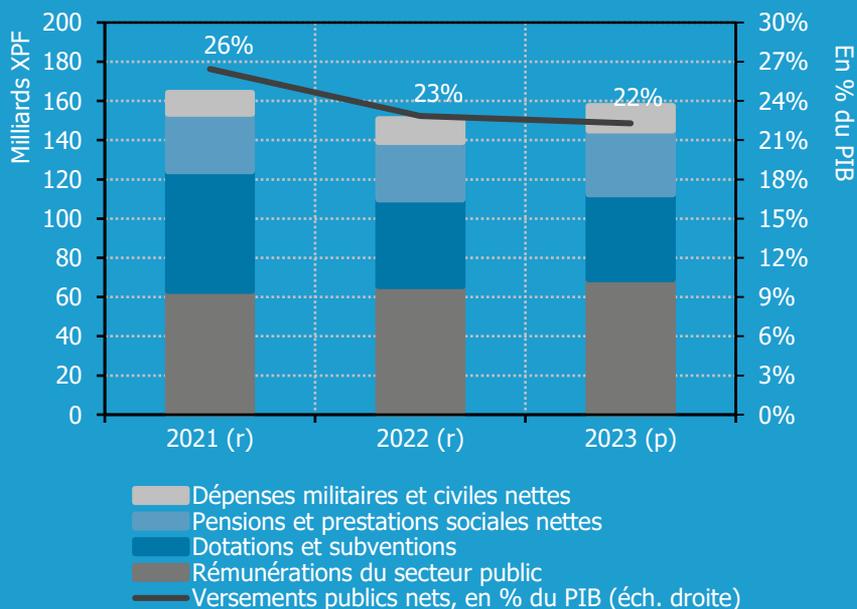
Les dépenses de l'État en Polynésie française, inscrites en revenus primaires, revenus secondaires et services, correspondent à des salaires, des pensions, des transferts aux collectivités territoriales ainsi que des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

En 2023, les versements publics nets s'élevaient à 157 milliards XPF, représentant près de 22 % du PIB. Ils sont composés de :

- rémunérations du secteur public (69 milliards XPF) ;
- dotations et subventions (43 milliards XPF) ;
- pensions et prestations sociales nettes (33 milliards XPF) ;
- dépenses militaires et civiles nettes (12 milliards XPF).

Ils progressent de 4 % en 2023, soutenus notamment par la hausse des rémunérations du secteur public (hausse des effectifs des agents de l'État : +7 % sur un an ; revalorisation de leur point d'indice : +1,5 point en juillet 2023), mais aussi par le financement des aménagements à Tahiti pour les épreuves de surf des Jeux olympiques 2024 (1 milliard XPF en 2023) et la mise en place du dispositif France 2030 (1,5 milliard XPF sur l'année).

Graphique 16 : Versements publics nets en Polynésie française (principaux soldes)



(r) Chiffres révisés. (p) Chiffres provisoires. Source : IEOM

## II. Compte financier

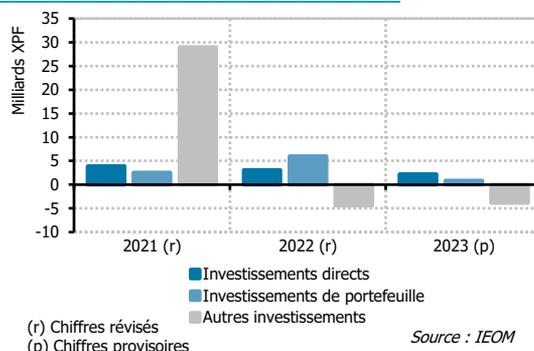
En 2023, le compte financier est proche de l'équilibre, avec des entrées nettes de capitaux inférieures à 1 milliard XPF.

Du côté des **investissements directs**, les avoirs nets sont en hausse, sous l'effet de la reprise des investissements immobiliers extérieurs des Polynésiens.

Pour les **investissements de portefeuille**, on observe un retour à la normale, après deux années de baisse des engagements en raison du remboursement des emprunts obligataires du Pays.

Enfin, les **autres investissements** se soldent par des entrées nettes de 3,8 milliards XPF en 2023 (après 4,4 milliards XPF en 2022).

Graph. 18 : Soldes du compte financier : variation des avoirs nets vis-à-vis de l'extérieur



### 2.1 Investissements directs : reprise des transactions immobilières des Polynésiens

Tableau 2 : Soldes des investissements directs

En millions XPF	2021 (r)	2022 (r)	2023 (p)	Variations 2023/2022
<b>Soldes des IDE (sortants - entrants)</b>	<b>3 908</b>	<b>3 045</b>	<b>2 224</b>	<b>-821</b>
<b>Solde IDE des Polynésiens à l'extérieur</b>	<b>1 323</b>	<b>282</b>	<b>3 588</b>	<b>3 306</b>
Investissements immobiliers	912	763	3 184	2 422
Autres opérations	411	-481	403	885
<b>Solde IDE de l'extérieur en Polynésie</b>	<b>-2 585</b>	<b>-2 763</b>	<b>1 363</b>	<b>4 127</b>
Investissements immobiliers	-547	60	102	42
Autres opérations	-2 038	-2 823	1 261	4 085

(r) Chiffres révisés (p) Chiffres provisoires Source : IEOM

Les investissements directs à l'étranger (IDE) de 2023 affichent des flux nets sortants de 2,2 milliards XPF.

Ce solde résulte de deux mouvements principaux : une augmentation de 3,6 milliards XPF des avoirs nets à l'étranger des Polynésiens (sorties nettes) et des investissements nets de 1,4 milliard XPF en Polynésie française provenant de l'extérieur (entrées nettes).

#### Les investissements directs à l'étranger par les Polynésiens

Les **transactions immobilières des Polynésiens** se sont soldées par des achats nets de 3,2 milliards XPF en 2023 (après seulement 0,8 milliard en 2022 et 0,9 milliard en 2021).

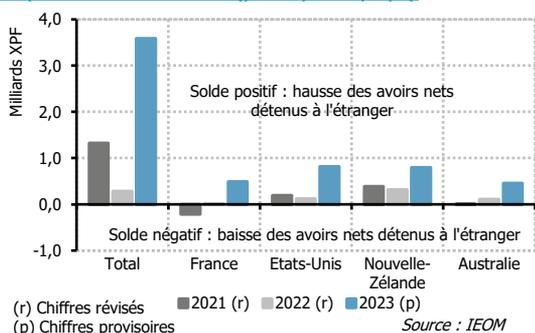
Cette hausse s'explique par la reprise des achats immobiliers à l'étranger par les Polynésiens, après la crise Covid et ses restrictions de déplacements. En

parallèle, leurs reventes immobilières restent stables.

Les pays de prédilection des Polynésiens sont la France, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. Cependant, le ratio achats/reventes immobilières en France des Polynésiens est globalement stable selon les années, tandis que les reventes sont plus rares pour les biens détenus aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande.

Les **autres opérations d'investissements directs**, relatives à des flux de trésorerie entre maisons-mères d'entreprises polynésiennes et leurs filiales à l'étranger, entraînent des sorties nettes de 0,4 milliard XPF.

[Graph.19 : Soldes des investissements directs de la Polynésie à l'étranger \(principaux pays\)](#)



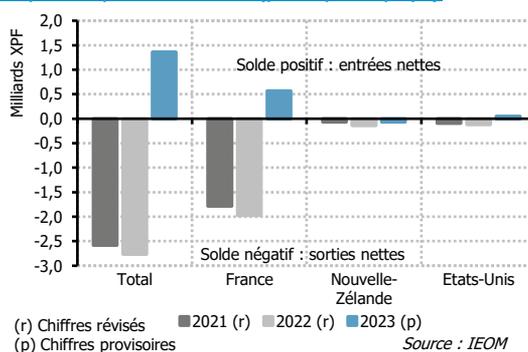
## Les investissements directs en Polynésie en provenance de l'étranger

Le solde des **achats immobiliers en Polynésie française par des non-résidents** est presque nul (0,1 milliard XPF).

Bien qu'ils aient retrouvé leur niveau pré-Covid depuis 2022, les achats immobiliers en Polynésie française des non-résidents restent très marginaux et leurs reventes se maintiennent. Seuls les Français affichent quelques achats nets en Polynésie française en 2023 : alors que les achats se poursuivent, les reventes baissent fortement sur l'année.

Les **autres opérations d'investissements directs**, en majorité des flux de trésorerie entre des entreprises polynésiennes et leurs maisons-mères à l'étranger, donnent lieu à des entrées nettes de 1,3 milliard XPF, pour la plupart en provenance de la France.

[Graph.20 : Soldes des investissements directs en Polynésie par l'étranger \(principaux pays\)](#)



## 2.2 Investissements de portefeuille : retour à la normale après le remboursement des emprunts obligataires

En 2023, les **investissements de portefeuille** enregistrent des sorties nettes de 0,8 milliard XPF, bien en deçà de celles des deux années précédentes qui

avaient été marquées par le remboursement par le Pays d'emprunts obligataires souscrits en 2014 (2 milliards XPF en 2021 et 4,8 milliards en 2022).

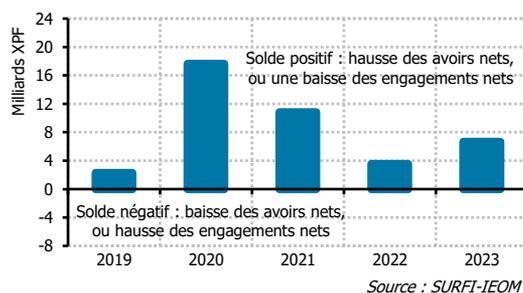
## 2.3 Autres investissements : sorties nettes pour les banques et le Pays

Les **autres investissements**, qui regroupent les autres opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents (prêts, crédits), donnent lieu à des entrées nettes de 3,8 milliards XPF en 2023.

Les engagements des **administrations publiques** auprès de l'étranger diminuent de 5,1 milliards XPF en 2023. Les prêts perçus par le Pays sont moins élevés, avec notamment 4,5 milliards XPF décaissés en 2023 pour la deuxième tranche du Prêt Garanti par l'État (PGE) de 2022, contre 21 milliards en 2022 pour la première tranche. Parallèlement, le Pays commence à rembourser les prêts Covid, soit 1,5 milliard XPF de règlements supplémentaires en 2023.

Les **banques** polynésiennes continuent à placer une partie de leurs liquidités excédentaires à l'étranger. Sur l'année, leurs avoirs à l'étranger (+14,2 milliards XPF) augmentent plus que leurs engagements (+7,6 milliards XPF). Par conséquent, leur position extérieure nette cumulée s'améliore de 6,7 milliards XPF pour s'établir à 83,7 milliards XPF.

[Graph.21 : Position extérieure nette du secteur bancaire](#)



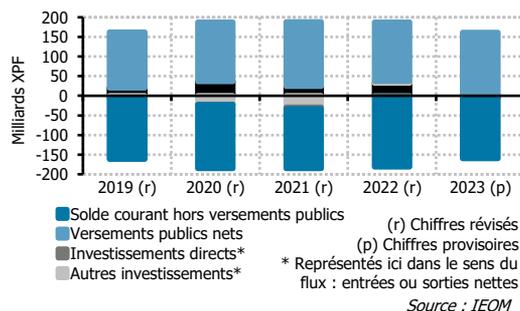
## III. Équilibre global de la balance des paiements

L'équilibre global de la balance des paiements témoigne du besoin de financement structurel de l'économie polynésienne, hors versements publics.

Ce besoin provient essentiellement du déséquilibre des échanges commerciaux, en raison de l'ampleur des importations de biens.

Il est principalement financé par les versements publics de l'État, renforcés entre 2020 et 2022 par les prêts octroyés par l'AFD pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie.

[Graph.22 : Équilibre global de la balance des paiements : principaux soldes](#)



## Les révisions des données antérieures de la balance des paiements

Des révisions ont été apportées aux balances des paiements des années 2021 et 2022. Parmi les principales évolutions :

- Révisions méthodologiques sur les postes « *Autres investissements* », « *Transports* » et « *Autres services aux entreprises* ».
- Enrichissement de la collecte sur le poste « *Revenus secondaires - Secteur des administrations publiques* ».

Tableau 3 : Les principales révisions des données 2021 et 2022 (soldes)

En millions XPF	Données 2021				Données 2022		
	Rapport 2021	Rapport 2022	Rapport 2023	Écarts	Rapport 2022	Rapport 2023	Écarts
<b>COMPTE DE TRANSACTIONS COURAN</b>	<b>9 387</b>	<b>7 925</b>	<b>11 404</b>	<b>-1 461</b>	<b>-35 673</b>	<b>-27 623</b>	<b>8 050</b>
Transports	-11 999	-11 957	-11 280	41	-7 137	-6 378	759
Services de communication	-2 179	-2 179	-2 179	0	-1 302	-2 007	-705
Autres services aux entreprises	-4 093	-4 283	-1 192	-190	-5 092	-1 068	4 024
<b>REVENUS PRIMAIRES</b>	<b>64 926</b>	<b>62 444</b>	<b>62 388</b>	<b>-2 483</b>	<b>63 171</b>	<b>63 042</b>	<b>-129</b>
<b>REVENUS SECONDAIRES</b>	<b>111 349</b>	<b>112 589</b>	<b>112 583</b>	<b>1 240</b>	<b>66 578</b>	<b>70 554</b>	<b>3 976</b>
Secteur des administrations publiques	88 756	89 907	89 906	1 151	69 521	73 511	3 990
Autres secteurs	22 593	22 683	22 677	89	-2 943	-2 957	-14
<b>COMPTE DE CAPITAL</b>	<b>-259</b>	<b>-259</b>	<b>-259</b>	<b>0</b>	<b>-159</b>	<b>-159</b>	<b>0</b>
<b>COMPTE FINANCIER</b>	<b>18 318</b>	<b>20 078</b>	<b>35 369</b>	<b>1 759</b>	<b>-16 922</b>	<b>4 670</b>	<b>21 591</b>
<b>Investissements directs</b>	<b>3 908</b>	<b>3 908</b>	<b>3 908</b>	<b>0</b>	<b>3 045</b>	<b>3 045</b>	<b>0</b>
<b>Investissements de portefeuille</b>	<b>2 035</b>	<b>2 482</b>	<b>2 509</b>	<b>447</b>	<b>5 919</b>	<b>5 982</b>	<b>63</b>
<b>Autres investissements</b>	<b>12 375</b>	<b>13 687</b>	<b>28 951</b>	<b>1 312</b>	<b>-25 886</b>	<b>-4 358</b>	<b>21 528</b>
Avoirs	5 028	6 340	18 500	1 312	-4 790	13 249	18 039
Engagements	-7 347	-7 347	-10 451	0	21 096	17 607	-3 489
<b>ERREURS ET OMISSIONS NETTES</b>	<b>16 234</b>	<b>27 885</b>	<b>24 224</b>	<b>###</b>	<b>18 911</b>	<b>32 451</b>	<b>13 541</b>
TOTAL GENERAL	0	0	0	0	0	0	0

Source : IEOM

## IV. Tableaux statistiques

Tableau 4 : Balance des paiements de la Polynésie française

En millions XPF	Crédits			Débits			Soldes		
	2021 (r)	2022 (r)	2023 (p)	2021 (r)	2022 (r)	2023 (p)	2021 (r)	2022 (r)	2023 (p)
<b>COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES</b>	<b>278 717</b>	<b>311 771</b>	<b>358 956</b>	<b>267 313</b>	<b>339 394</b>	<b>356 461</b>	<b>11 404</b>	<b>-27 623</b>	<b>2 495</b>
<b>BIENS*</b>	<b>13 908</b>	<b>19 539</b>	<b>31 537</b>	<b>190 586</b>	<b>241 428</b>	<b>247 165</b>	<b>-176 678</b>	<b>-221 889</b>	<b>-215 627</b>
<b>SERVICES</b>	<b>57 184</b>	<b>122 017</b>	<b>147 039</b>	<b>44 073</b>	<b>61 347</b>	<b>66 445</b>	<b>13 111</b>	<b>60 670</b>	<b>80 594</b>
Transports	11 680	24 857	25 220	22 960	31 235	31 575	-11 280	-6 378	-6 356
<i>maritimes</i>	404	460	422	18 942	22 991	21 293	-18 538	-22 532	-20 871
<i>aériens</i>	11 276	24 397	24 798	4 018	8 244	10 282	7 258	16 154	14 515
Voyages	26 065	76 796	99 530	6 745	15 483	22 386	19 320	61 313	77 144
Services de communication	535	801	1 005	2 713	2 808	2 799	-2 179	-2 007	-1 794
Services de construction	4 933	4 634	5 358	100	861	15	4 833	3 773	5 342
Fabrication sur intrants détenus par des tiers	2	0	24	42	11	234	-40	-11	-210
Services d'assurances	111	459	255	971	1 163	947	-860	-704	-692
Services financiers	392	375	497	687	612	353	-295	-237	144
Services d'informatique et d'information	0	0	1	722	1 084	1 140	-722	-1 084	-1 138
Redevances et droits de licence	27	24	42	468	331	96	-441	-308	-54
Autres services aux entreprises	3 395	4 069	4 406	4 586	5 138	4 335	-1 192	-1 068	70
Services personnels, culturels et récréatifs	79	76	72	592	886	277	-513	-809	-205
Autres services des administrations publiques	9 966	9 926	10 630	3 487	1 735	2 288	6 480	8 191	8 342
<b>REVENUS PRIMAIRES</b>	<b>68 542</b>	<b>71 379</b>	<b>77 723</b>	<b>6 154</b>	<b>8 337</b>	<b>8 534</b>	<b>62 388</b>	<b>63 042</b>	<b>69 189</b>
Rémunération des salariés	64 595	66 949	70 863	1 068	1 301	992	63 527	65 648	69 871
Revenus des investissements	3 947	4 430	6 860	5 086	7 036	7 542	-1 139	-2 606	-682
<b>REVENUS SECONDAIRES</b>	<b>139 084</b>	<b>98 836</b>	<b>102 657</b>	<b>26 501</b>	<b>28 282</b>	<b>34 318</b>	<b>112 583</b>	<b>70 554</b>	<b>68 339</b>
Secteur des administrations publiques	96 416	79 930	83 253	6 510	6 419	8 077	89 906	73 511	75 176
Autres secteurs	42 668	18 907	19 404	19 991	21 863	26 241	22 677	-2 957	-6 837
<b>COMPTE DE CAPITAL</b>	<b>60</b>	<b>21</b>	<b>40</b>	<b>319</b>	<b>180</b>	<b>178</b>	<b>-259</b>	<b>-159</b>	<b>-138</b>
Transferts en capital	60	21	40	319	180	178	-259	-159	-138

\* Données douanières (hors assurance-fret), Avitaillement et Négoce international. (r) Chiffres révisés (p) Chiffres provisoires Source : IEOM

En millions XPF	Soldes		
	2021 (r)	2022 (r)	2023 (p)
<b>COMPTE FINANCIER</b>	<b>35 369</b>	<b>4 670</b>	<b>-771</b>
<b>Investissements directs</b>	<b>3 908</b>	<b>3 045</b>	<b>2 224</b>
Polynésie à l'extérieur	1 323	282	3 588
<i>Investissements immobiliers</i>	912	763	3 184
<i>Autres opérations</i>	411	-481	403
Extérieur à Polynésie	-2 585	-2 763	1 363
<i>Investissements immobiliers</i>	-547	60	102
<i>Autres opérations</i>	-2 038	-2 823	1 261
<b>Investissements de portefeuille</b>	<b>2 509</b>	<b>5 982</b>	<b>823</b>
Avoirs (résidents / titres émis par des non-résidents)	509	1 182	822
Engagements (non-résidents / titres émis par des résidents)	-2 000	-4 800	0
<b>Autres Investissements</b>	<b>28 951</b>	<b>-4 358</b>	<b>-3 818</b>
Avoirs	18 500	13 249	1 452
Prêts et dépôts	18 248	12 207	590
<i>dont secteur bancaire</i>	2 094	8 909	14 246
Autres avoirs	252	1 042	862
Engagements	-10 451	17 607	5 270
Prêts et dépôts	-10 778	15 634	135
<i>dont administrations publiques</i>	2 507	14 078	-5 096
<i>dont secteur bancaire</i>	-8 015	5 623	7 566
Autres engagements	327	1 973	5 135
<b>ERREURS ET OMISSIONS NETTES</b>	<b>24 224</b>	<b>32 451</b>	<b>-3 128</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(r) Chiffres révisés (p) Chiffres provisoires Source : IEOM

Tableau 5 : Échanges de biens (hors avitaillement et négoce international) de la Polynésie française, par type de produits

En milliards XPF	Exportations			Importations			Soldes		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
<b>Total (CAF/FAB) dont</b>	<b>12,1</b>	<b>15,0</b>	<b>26,9</b>	<b>200,1</b>	<b>249,8</b>	<b>254,1</b>	<b>-188,0</b>	<b>-234,9</b>	<b>-227,1</b>
Secteur agricole	6,7	8,7	20,1	3,3	4,2	4,3	3,4	4,5	15,7
Industrie agroalimentaire	2,0	2,1	1,5	42,1	56,1	53,6	-40,1	-54,0	-52,1
Biens de consommation	0,6	0,9	0,8	32,1	35,8	36,4	-31,6	-34,9	-35,6
Automobile	0,1	0,1	0,1	17,4	19,1	21,2	-17,3	-19,0	-21,1
Biens d'équipement	2,4	2,7	4,0	39,2	40,4	51,8	-36,8	-37,7	-47,9
Biens intermédiaires	0,4	0,4	0,4	45,4	57,1	53,5	-45,0	-56,7	-53,1
Énergie	0,0	0,0	0,0	20,5	37,1	33,2	-20,5	-37,1	-33,2

Sources : Douanes, ISPF © IEOM

Tableau 6 : Échanges de biens (hors avitaillement et négoce international) par pays partenaire de la Polynésie française

Part du pays sur le total tous pays confondus	Exportations* et importations			Exportations*			Importations		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
France	23%	20%	22%	17%	17%	6%	23%	20%	23%
Union européenne hors France	17%	14%	16%	2%	1%	1%	18%	15%	17%
Chine	14%	14%	13%	2%	2%	1%	14%	14%	14%
Etats-Unis	10%	11%	9%	23%	23%	12%	10%	10%	9%
Corée du Sud	7%	10%	8%	0%	0%	0%	8%	10%	9%
Nouvelle-Zélande	6%	5%	5%	1%	1%	0%	6%	6%	5%
Malaisie	3%	4%	5%	0%	0%	0%	3%	4%	5%
Hong Kong	2%	2%	5%	29%	30%	53%	1%	0%	0%
Japon	3%	2%	3%	21%	19%	23%	2%	2%	2%
Australie	2%	2%	2%	0%	0%	0%	2%	2%	2%
Thaïlande	2%	2%	2%	0%	0%	0%	2%	2%	2%
Viêt Nam	1%	1%	1%	1%	0%	0%	1%	1%	1%
Singapour	2%	3%	1%	0%	0%	0%	2%	3%	1%
Taiwan	1%	1%	1%	0%	0%	1%	1%	1%	1%
Canada	1%	1%	1%	1%	1%	0%	1%	1%	1%

\*Exportations : locales. Les parts sont exprimées en valeur CAF/FAB. Sources : Douanes, ISPF © IEOM

Tableau 7 : Échanges de services par pays partenaire de la Polynésie française

En % du total des services	Débits et crédits			Crédits (pays clients)			Débits (pays fournisseurs)		
	2021 (r)	2022 (r)	2023 (p)	2021 (r)	2022 (r)	2023 (p)	2021 (r)	2022 (r)	2023 (p)
France	65%	48%	44%	60%	40%	38%	71%	65%	58%
Etats-Unis	25%	35%	35%	32%	40%	39%	16%	25%	25%
Union européenne hors France	3%	4%	5%	3%	6%	7%	3%	1%	1%
Nouvelle-Zélande	2%	3%	5%	1%	2%	4%	3%	4%	7%
Canada	1%	1%	3%	1%	0%	3%	2%	1%	1%
Australie	1%	1%	1%	0%	2%	2%	1%	1%	1%
Grande-Bretagne	1%	1%	1%	1%	2%	2%	1%	0%	1%
Nouvelle-Calédonie	0%	2%	1%	0%	2%	1%	0%	2%	2%
Suisse	0%	0%	1%	1%	0%	1%	0%	0%	0%
Autres	0%	4%	2%	1%	6%	2%	0%	1%	2%

(r) Chiffres révisés (p) Chiffres provisoires Source : IEOM

Tableau 8 : Répartition géographique des investissements immobiliers en 2023

Investissements immobiliers de la Polynésie à l'extérieur

En millions XPF	Montants
<b>Solde (achats - ventes) dont</b>	<b>3 184</b>
Etats-Unis	802
Nouvelle-Zélande	792
Australie	458
France	270
Autres pays	862

Source : IEOM

Investissements immobiliers de l'extérieur en Polynésie

En millions XPF	Montants
<b>Solde (achats - ventes) dont</b>	<b>102</b>
Etats-Unis	-233
Nouvelle-Zélande	-324
France	1 004
Autres pays	-345

Source : IEOM

## V. Méthodologie de la balance des paiements

### Principes généraux de la balance des paiements

#### Définition

La balance des paiements est un document statistique, présenté suivant les règles de la comptabilité en partie double, qui rassemble et ordonne l'ensemble des transactions économiques et financières d'une économie – un territoire, un pays ou une zone économique – avec le reste du monde, au cours d'une période donnée.

La balance des paiements est, par construction, équilibrée dans la mesure où chaque transaction avec un non-résident a une contrepartie financière, une variation d'avoirs ou de dettes vis-à-vis des non-résidents. Dans le cas le plus simple, une exportation ou une cession de titres par les résidents donne naissance en contrepartie à une augmentation de leurs avoirs liquides (par exemple, les dépôts des résidents auprès des banques non résidentes) ou une diminution de leurs engagements (par exemple un remboursement d'avances précédemment obtenues auprès de banques résidentes).

#### Objectifs

Mesurant les transactions entre résidents et non-résidents, la balance des paiements est une source d'informations clés. Elle permet de calculer le besoin ou la capacité de financement qui résulte de l'analyse de l'équilibre entre les niveaux d'épargne et d'investissement. La balance des paiements permet également d'évaluer l'insertion de la collectivité dans son environnement extérieur. Elle constitue enfin un élément non négligeable des comptes économiques de la collectivité par la fourniture d'éléments statistiques qui contribue à l'élaboration de certains agrégats macroéconomiques.

#### Aspects institutionnels et cadre conceptuel

Publiée sous double timbre de la Banque de France et de l'IEOM, sur mission du Trésor de 1999 à 2009, la balance des paiements des COM est intégralement élaborée par l'IEOM depuis 2009.

Elle prend pour référence les textes réglementaires de l'IEOM, dont l'assise légale est donnée par la LODEOM (Loi pour le Développement économique des Outremer, promulguée le 27 mai 2009 – article 56). Ces textes réglementaires, dont le cadre conceptuel est calé sur les normes contenues dans la cinquième édition du manuel du FMI, sont présentés sous forme de fiches sur le site internet de l'IEOM ([www.ieom.fr](http://www.ieom.fr), rubrique « Balance des paiements »).

#### Disponibilité des données, publications et politiques de révisions

Depuis 1999, une balance des paiements est publiée annuellement pour la Polynésie française. Les révisions annuelles peuvent porter sur les deux années précédentes.

#### Conventions de signes

La balance des paiements est toujours présentée du point de vue de la Nation ou du territoire, contrairement à la comptabilité nationale au sein de laquelle les échanges avec l'extérieur sont généralement présentés du point de vue de l'agent « reste du monde ».

Par convention, un chiffre positif (crédit) correspond à une exportation ou à une recette lorsqu'il se rapporte à une opération réelle c'est-à-dire à des échanges de biens, de services et des paiements de revenus. Un chiffre négatif (débit) représente une importation ou une dépense. S'agissant du compte financier, un chiffre positif reflète une hausse des avoirs nets (avoirs – engagements), qu'ils soient financiers ou monétaires. Sur les lignes qui distinguent les avoirs et les engagements, un chiffre positif reflète une hausse ; un chiffre négatif représente une baisse.

## Concepts et définitions clés

### Résidents / non-résidents

Le critère de base est celui de la résidence des agents économiques, distinct du critère de nationalité. Pour les besoins de l'établissement de la balance des paiements, les résidents et les non-résidents se définissent comme suit :

- **sont résidentes** les personnes morales, quelle que soit leur nationalité, pour leurs implantations dans la collectivité qui établit sa balance des paiements. Sont également résidentes les personnes physiques, quelle que soit leur nationalité, ayant leur principal centre d'intérêt dans la collectivité qui établit sa balance des paiements, à l'exception des militaires en poste dans la collectivité, qui restent des non-résidents, quelle que soit la durée de leur mission ;
- **sont non-résidentes** les personnes morales, quelle que soit leur nationalité, pour leurs établissements hors de la collectivité ; les forces armées, notamment les unités stationnées dans la collectivité ; les consulats étrangers dans la collectivité ; les organismes internationaux, y compris ceux ayant leur siège dans la collectivité. Sont également non-résidentes les personnes physiques ayant leur principal centre d'intérêt hors de la collectivité, c'est-à-dire qui y ont leur installation effective ; les militaires en poste dans la collectivité, quelle que soit la durée de leur mission.

### Polynésie française / extérieur

La Polynésie française établit sa balance des paiements vis-à-vis de l'extérieur. L'extérieur se répartit entre :

- le territoire dénommé « France » (comprenant la France hexagonale, les départements d'outre-mer [Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte], Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et la principauté de Monaco) ;
- « l'étranger » : parmi les pays étrangers sont assimilées les collectivités d'outre-mer de la Nouvelle-Calédonie et des îles Wallis-et-Futuna.

### Secteurs économiques résidents

Dans certaines parties de la balance des paiements – notamment les transferts courants, les investissements de portefeuille, les autres investissements –, les montants recensés font l'objet d'un classement en fonction du secteur économique auquel appartient le résident partie prenante à l'opération. On distingue dans ce cas :

- **les autorités monétaires** c'est-à-dire l'IEOM ;
- **les administrations publiques locales** : collectivités locales<sup>5</sup>, organismes de sécurité sociale ;
- **les institutions financières monétaires (IFM) hors IEOM** comprenant les établissements de crédit et toutes les autres institutions financières dont l'activité consiste à recevoir des dépôts et/ou de proches substituts des dépôts de la part d'entités autres que les IFM et, pour leur compte propre, à octroyer des crédits et/ou à effectuer des placements en valeurs mobilières ;
- **les autres secteurs** à savoir tous les agents économiques non inclus dans les trois secteurs ci-dessus (entreprises industrielles et commerciales, assurances, OPCVM non monétaire, ménages et institutions à but non lucratif au service des ménages).

<sup>5</sup> Notamment Pays, communes. Est exclu l'État (français), car non-résident.

## Sources statistiques

### Système de collecte

La collecte des données de la balance des paiements repose sur l'obligation faite à tous les résidents de déclarer à l'IEOM leurs opérations avec les non-résidents, directement ou par l'intermédiaire des banques résidentes.

Les opérations sont généralement déclarées en termes de flux bruts, sans compensation entre les recettes et les dépenses. Toutefois, les mouvements sur les avoirs et les engagements vis-à-vis de l'extérieur de l'IEOM, des administrations publiques, des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, tout comme ceux sur les crédits commerciaux, résultent de variations entre les encours de début et de fin de période.

### Agents déclarants

Les obligations déclaratives liées à la balance des paiements sont décrites dans les textes réglementaires disponibles sur le site internet de l'IEOM à la rubrique balance des paiements : [ieom.fr](http://ieom.fr).

**Les intermédiaires financiers** (établissements de crédit, OPT, IEOM, AFD, etc.) pour toutes leurs opérations pour compte propre et pour celui de leur clientèle résidente.

- **Les administrations publiques** (direction des finances publiques, forces armées).
- Les déclarants directs :
  - les déclarants directs généraux (DDG) : ce sont des entreprises dont le montant des opérations avec l'extérieur (via des banques résidentes ou des comptes détenus hors de la collectivité) excède au cours d'une année civile un certain seuil, fixé à 1 milliard XPF ;
  - les déclarants directs partiels (DDP) : il s'agit des détenteurs de comptes à l'extérieur qui sont assujettis à une déclaration directe pour les mouvements initiés à partir de ces comptes, quand le total (mensuel) de leurs paiements entrants et sortants à travers ceux-ci dépasse un certain seuil, fixé à 10 millions XPF ;
  - les compagnies aériennes étrangères : ce

sont des compagnies non résidentes qui exercent une activité dans le territoire et qui doivent déclarer l'ensemble des règlements liés à leur activité commerciale d'escale ou de représentation, ainsi que les opérations avec leur siège social ou avec des sociétés sœurs à l'extérieur.

- **Les douanes** : les douanes transmettent à l'IEOM via l'ISPF les données relatives aux exportations et aux importations de biens.
- **Les voyageurs** : les enquêtes tourisme, élaborées à partir des déclarations des voyageurs entrant dans le territoire ou le quittant, permettent d'alimenter la ligne « voyages » de la balance des paiements. Elles sont conduites par l'ISPF.

### Les informations complémentaires

- **Le Système unifié de rapport financier (SURFI)** géré par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution). Il est utilisé pour vérifier les montants déclarés par les banques concernant leurs créances et engagements vis-à-vis des non-résidents.

## Principales rubriques de la balance des paiements

Les rubriques de la balance des paiements sont réparties entre :

- **le compte de transactions courantes**, qui se divise en biens, services, revenus et transferts courants ;
- **le compte de capital**, qui regroupe les transferts en capital (remises de dettes, pertes sur créances, etc.) et les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits (brevets, marques, etc.) ;
- **le compte financier** qui se décompose entre les investissements directs, les investissements de portefeuille, les produits financiers dérivés, les autres investissements et les avoirs de réserve.
- Enfin, **le poste « erreurs et omissions »** est un poste d'ajustement dont l'existence tient à ce que, contrairement à l'exigence d'un véritable système de comptabilisation en partie double, les enregistrements en débit et crédit dans la balance des paiements ne sont pas inscrits simultanément à l'occasion de chaque transaction, mais résultent de déclarations différenciées qui peuvent générer des erreurs, des oublis ou des décalages de période.

### 1. Le compte de transactions courantes

#### Les biens

- **Les données douanières**  
Cette rubrique recense les transferts de propriété de biens meubles entre résidents et non-résidents valorisés à la valeur de marché des biens à la frontière de l'économie exportatrice. Elle est alimentée à partir des statistiques douanières qui subissent un certain nombre de corrections :
  - les importations, qui sont comptabilisées en valeur CAF (coût, assurance, fret), sont ramenées à leur valeur FAB (franco à bord) en cohérence avec les exportations (déclarées FAB) ; les frais d'expédition (assurances, transports) sont réaffectés aux rubriques de services appropriés ;

- les flux relatifs aux biens exportés ou importés en vue de transformation ou de réparation pour lesquels il n'y a pas de transfert de propriété sont exclus.

- **L'avitaillement**

Cette rubrique recouvre les achats de biens dans les ports et les aéroports par les transporteurs résidents à l'extérieur et par les transporteurs non-résidents en Polynésie française tels que les carburants, provisions et fournitures. En sont exclus les services apparentés (remorquage, emmagasinage, etc.) qui s'enregistrent parmi les services de transport.

- **Le négoce**

Sont recensés au titre du négoce international les règlements nets liés aux achats de marchandises « étrangères », non importées sur le territoire douanier polynésien, puis revendues à des non-résidents, ainsi que les achats et ventes à des non-résidents de marchandises polynésiennes ne quittant pas le territoire douanier polynésien.

#### Les services

- **Les transports**

Ils sont éclatés entre les transports maritimes et aériens. Cette ligne enregistre, outre les règlements déclarés au titre de l'acheminement des marchandises et des transports de passagers ainsi que des frais associés (à l'exception de l'avitaillement), la part des frais d'expédition contenus dans les règlements de marchandises.

- **Les services de communication**

Ils regroupent les règlements liés à des services postaux, télégraphiques ou téléphoniques, à l'utilisation de réseaux de télécommunications et à la transmission de données.

- **Les services de construction**

Ils enregistrent les règlements relatifs aux frais de fonctionnement et bénéfices de chantiers, aux dépenses de prospection minière et de forages pétroliers conduites par des résidents à l'extérieur ou au sein de la collectivité par des non-résidents, ainsi que les achats de marchandises liés à ces travaux, lorsqu'ils sont effectués dans des pays tiers.

- **Les services d'assurance**  
Les services d'assurance comprennent les diverses formes d'assurance fournies aux non-résidents par les compagnies d'assurance résidentes et *vice versa*. Ils recouvrent les services d'assurances dites directes (assurance du fret, assurance-vie, assurance dommages ou accidents, etc.) et la réassurance.
- **Les services financiers**  
Il s'agit des commissions et frais perçus par le secteur bancaire ou les autres secteurs lors, par exemple, d'opérations de change, de transactions sur valeurs mobilières, etc.
- **Les autres services aux entreprises**  
Ils sont décomposés en services commerciaux, locations et services divers aux entreprises. Les services divers aux entreprises rassemblent les services techniques (frais d'étude et de recherche, assistance technique), les honoraires de membres des professions libérales, les frais d'abonnement et de publicité, les services administratifs entre affiliés (frais de gestion de succursales, agences, bureaux, etc.).
- **Les services personnels, culturels et récréatifs**  
Ils sont subdivisés en services audiovisuels et annexes et autres services personnels et comprennent les règlements relatifs aux redevances cinématographiques, aux achats, ventes et locations de programmes de télévision et de radio, ainsi que les services rendus aux personnes non recensées par ailleurs.
- **Les services des administrations publiques**  
Cette ligne recense principalement les dépenses de fonctionnement et d'investissement effectuées dans la collectivité par les forces armées, considérées comme une entité non résidente. Elle recense notamment la part des salaires des militaires consommée localement.
- **La rubrique « voyages »**  
Cette rubrique retrace les dépenses des personnes physiques lors de leurs déplacements à l'extérieur.

Au crédit de la rubrique « voyages » figurent les dépenses des personnes physiques non résidentes en Polynésie française et au débit celles des résidents à l'extérieur de la collectivité (quel que soit le motif du déplacement : voyages touristiques, voyages d'affaires, etc.). Les dépenses et recettes de transport liées aux voyages internationaux ne sont en revanche pas enregistrées sur cette ligne, mais avec les services de transports.

Jusqu'en 2007 en Polynésie française, les flux de la ligne « voyages » étaient principalement appréhendés à partir des échanges de billets de banque et de paiements effectués par carte bancaire. Depuis, ces flux sont mesurés à partir de l'enquête tourisme de l'ISPF en conformité avec la méthodologie retenue par la Banque de France pour l'établissement de la balance des paiements de la France.

### Les revenus primaires

Les revenus sont partagés entre rémunérations des salariés et revenus des investissements.

- **Les rémunérations des salariés** comprennent les salaires et traitements versés par des employeurs non-résidents à leurs salariés résidents (y compris les rémunérations versées par l'État à ses agents) et inversement.
- **Les revenus des investissements** correspondent aux recettes ou paiements afférents aux avoirs ou engagements financiers extérieurs (revenus des investissements directs, revenus des investissements de portefeuille et autres revenus d'investissements).

### Les revenus secondaires

Les revenus secondaires sont ventilés par secteur.

- **Les revenus secondaires des administrations publiques** comprennent essentiellement les transferts courants des administrations publiques hexagonales (notamment prestations sociales dont pensions, dotations, impôts et taxes).

- **Les revenus secondaires des autres secteurs** sont ventilés en deux rubriques, les envois de fonds des travailleurs et les autres opérations. Les envois de fonds de travailleurs reprennent les montants transférés à l'extérieur par des travailleurs résidents et *vice versa*. Les autres opérations comprennent des opérations de nature très diverse, parmi lesquelles : les indemnités versées et les primes reçues par des compagnies d'assurance résidentes à des non-résidents et inversement (à l'exception de la part représentative de la charge de services – commissions – répertoriée en services d'assurance); les dons et versements humanitaires; les subventions et donations; les indemnités pour rupture de contrat; etc.

## 2. Le compte financier

### Les investissements directs

Les investissements directs couvrent les opérations effectuées par des investisseurs afin d'acquérir, d'accroître ou de liquider un intérêt durable dans une entreprise et de détenir (ou de liquider) une influence dans sa gestion. Par convention, on considère qu'une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur détient au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie.

Les investissements directs comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise investie (ligne capital social), mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées (opérations de prêt, flux de trésorerie, etc. ; ligne autres opérations). Les investissements immobiliers sont également considérés comme des investissements directs.

### Les investissements de portefeuille

Les investissements de portefeuille comprennent toutes les opérations « fermes » sur titres négociables entre résidents et non-résidents, achats à l'émission, négociations et remboursements, à l'exception de celles comprises au sein des investissements directs, des avoirs de réserve et des produits financiers dérivés.

### Les autres investissements

Ce poste englobe toutes les opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents qui ne figurent pas sous une autre rubrique du compte financier. Il se répartit entre créances et engagements des résidents vis-à-vis de l'extérieur, puis par nature d'opération (crédits commerciaux, prêts et emprunts, autres avoirs et engagements), enfin par secteur résident à l'origine des créances et engagements :

- **les avoirs de l'IEOM** retracent l'ensemble des transferts publics et privés avec la France hexagonale qui s'effectuent par l'intermédiaire du compte d'opérations de l'IEOM ;
- **les engagements des administrations publiques** renseignent sur l'augmentation ou la diminution des emprunts contractés par les administrations publiques résidentes à l'extérieur de la collectivité (généralement auprès d'établissements tels que l'Agence française de développement ou la Caisse des Dépôts et consignations) ;
- **les avoirs et engagements du secteur bancaire** permettent d'observer l'évolution de la position « dépôts-crédits » du système bancaire local à l'égard de l'extérieur ;
- **les avoirs de réserve** : l'IEOM ne détient ni stock d'or ni avoirs en Droits de tirage spéciaux (DTS) et ne constitue pas de réserves auprès du Fonds monétaire international. Le poste « avoirs de réserve » n'apparaît donc pas dans la balance des paiements des collectivités d'outre-mer.

**Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles  
et téléchargeables gratuitement  
sur le site [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)**

**Directeur de la publication : Ivan ODONNAT**

**Responsable de la rédaction : Thierry BELTRAND**

**Éditeur : IEOM**

**Dépôt légal : Février 2025 – ISSN 2428-1727 (en ligne)**



